

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

## L'an deux mil VINGT TROIS

### Le 19 octobre 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 octobre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41                      Nombre de présents :                      33                      Nombre de votants :                      39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CHATRE Murielle. (La Bénisson Dieu).

**N°2023/N°137**

## **OBJET : PARTICIPATION AU DISPOSITIF SYLV'ACCTES 2024-2026**

M. le Président rappelle que le territoire du Beaujolais est couvert par plus de 33 000 ha de forêts, gérée avec une orientation très économique, mais on observe encore peu de travaux permettant une gestion environnementale et durable de la ressource en bois (stockage carbone, diversification des essences, biodiversité...). De plus, le réchauffement climatique actuel nécessite une diversification dans les essences et les pratiques de gestion.

A ce titre, le Syndicat Mixte du Beaujolais et Charlieu Belmont Communauté portent une stratégie Forêt-Bois à travers 5 axes :

- Gérer la forêt pour répondre aux enjeux du 21ème siècle
- Mobiliser durablement la ressource forestière
- Soutenir la filière bois locale
- Mieux faire connaître la forêt et le bois
- Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière du Territoire

Pour répondre à l'axe « gérer la forêt pour répondre aux enjeux du 21ème siècle », le Syndicat Mixte du Beaujolais a souhaité adhérer au dispositif Sylv'Acctes.

Sylv'acctes est une association reconnue d'intérêt général qui apporte une expertise dans le domaine de la gestion durable des massifs forestiers et qui finance des travaux de sylviculture destinés à améliorer et à favoriser le stockage du carbone, à permettre le développement d'expérimentations en vue d'adapter la gestion des forêts au réchauffement climatique, à diversifier les modes de gestion.

Sylv'acctes permet de construire les forêts de demain en finançant des actions forestières vertueuses qui ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages.

Ses actions permettent d'obtenir des aides pour financer des travaux déficitaires ayant un fort intérêt environnemental et sociétal. Par exemple, si les travaux forestiers consistent à couper pour vendre, ces travaux ne pourront pas être financés car ils sont rémunérateurs. Par contre, si les travaux correspondent à un éclaircissement, à des plantations pour avoir des arbres de différentes variétés de différents âges, à un diagnostic de la parcelle, ces travaux peuvent être financés.

Par délibération du 28 octobre 2021, le comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais a délibéré pour adhérer au dispositif Sylv'acctes.

Le site Sylv'acctes a affiché le territoire du Beaujolais, et quelques dossiers ont été déposés.

Depuis le lancement de Sylv'acctes, plus de 8 000 ha ont été financés.

Aujourd'hui, il est demandé à la Charlieu Belmont Communauté de cotiser au dispositif Sylv'acctes car le territoire de Charlieu Belmont n'est pas couvert par le Syndicat Mixte du Beaujolais.

Le montant demandé est de 4 000 € pour 3 ans. C'est la plus petite participation demandée dans leur grille de cotisation 2023. Les montants commencent à 4 000 € pour aller jusqu'à 15 000 €.

Pour financer ces actions, l'association reçoit des dons de la part de grandes entreprises et de collectivités.

L'important dans ce dispositif est de le faire connaître au maximum : dès validation, le service économie proposera de mettre un encart dans le magazine de la Communauté de Communes et de diffuser l'information auprès des acteurs du bois / des mairies.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'adhésion au dispositif « Sylv'Acctes » afin de permettre aux propriétaires publics et privés de bénéficier d'aides pour certains travaux sylvicoles selon les itinéraires validés par le Comité Technique et Scientifique Régional « Sylv'ACCTES »,

- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document se rapportant à cette adhésion,

- Dit que l'adhésion sera pour 3 années : 2024, 2025 et 2026,

- Dit que le montant de la cotisation de 4 000 € sera réglée en 2024, sur le budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de La Bénisson Dieu  
Mme Murielle CHATRE



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231019-N2023-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023